

## Règlement de Course Super Slalom 2019

### Article 1 : Organisation

Super Slalom SAS organise le 30 mars 2019, à la Plagne, l'évènement Super Slalom. Super Slalom est une compétition internationale de ski alpin qui n'est affiliée à aucune Fédération Nationale ou Internationale (FFS, FIS ou autre). L'épreuve est ouverte aux hommes et femmes, licenciés à la FFS ou non, âgés de 14 ans au moins (voir modalités d'inscription - article 6).

### Article 2 : Inscriptions

Les inscriptions au Super Slalom sont recevables uniquement via le site internet de l'évènement : [www.superslalom.ski](http://www.superslalom.ski).

Seul le paiement du droit d'inscription et le respect des conditions d'admissions entraînent la réservation d'un dossard.

En cas d'empêchement justifié (notamment raisons médicales ou décès d'un proche), aucun remboursement ne sera effectué, mais un bon d'achat pour l'édition suivante du Super Slalom sera offert. En cas de non présence au départ de la course, aucun remboursement ne sera effectué.

Protocole pour l'obtention d'un bon d'achat, suite à une inscription sans participation à la course :

- le coureur informe l'organisation via le mail suivant avant le 25/03/2019 : [info@superslalom.ski](mailto:info@superslalom.ski)
- un accusé de réception sera adressé au coureur. Il devra le conserver afin de justifier de sa non participation à la course de 2019
- un code internet lui sera communiqué afin que le coureur puisse s'inscrire au Super Slalom 2020 sans frais supplémentaire

### Article 3 : Droits d'inscription

Le tarif d'inscription au Super Slalom est de 85 € TTC (toutes charges comprises). Le paiement de ce tarif donne le droit au participant de bénéficier des prestations suivantes :

- Une inscription à l'épreuve Super Slalom
- Un pass remontées mécaniques
- En cadeau course : le dossard "collector" de l'épreuve
- En cadeau de bienvenue : un textile évènement
- Une consommation offerte sur les bars de l'évènement
- Un repas chaud servi sous le chapiteau restaurant de l'évènement

#### **Article 4 : Assurances**

- L'organisateur déclare être assuré en responsabilité civile professionnelle
- Le participant peut souscrire **en option** à une garantie individuelle accident (Europ Assistance) via le formulaire d'inscription en ligne

#### **Article 5 : Conditions d'admission**

##### **Pour les seniors :**

Le participant reconnaît ne pas avoir connaissance de contre indication médicale à la pratique du ski alpin de compétition.

##### **Pour les mineurs :**

Le participant et son représentant légal reconnaissent ne pas avoir connaissance d'une quelconque contre indication médicale à la pratique du ski alpin de compétition.

Une autorisation parentale signée et datée de 2019 est obligatoire pour courir le Super Slalom (possibilité de télécharger cette autorisation sur le site internet de l'évènement)

La non fourniture des documents demandés entrainera l'impossibilité de retirer son dossard et n'entraînera aucun remboursement.

#### **Article 6 : Catégories d'inscriptions Super Slalom 2019**

##### Attribution des dossards :

Juniors : 50 dossards

Juniors Filles : nées entre le 01/01/2001 et le 31/12/2004 (détenteurs de points FFS)

Juniors Garçons : nés entre le 01/01/2001 et le 31/12/2004 (détenteurs de points FFS)

Seniors : 350 dossards

Seniors Femmes : nées avant le 01/01/2001 (détenteurs de points FFS ou non)

Seniors Hommes : nés avant 01/01/2001 (détenteurs de points FFS ou non)

#### **Article 7 : Départs**

##### Ordre de départ :

Catégorie 0 : Skieurs sélectionnés par l'organisation

Catégorie 1 : Skieurs ayant des points FFS (ordre chronologique des points FFS)

Catégorie 2 : Skieurs n'ayant pas de point FFS (ordre en fonction de la date d'inscription sur le site web)

##### Protocole de départ :

Le samedi 30 mars 2019 :

Premier départ à 09h00 puis à intervalle de 30 secondes.

La présence des coureurs est requise au départ minimum 15 minutes avant leur horaire de passage.

En cas de non présence au départ, les retardataires partiront à la fin la catégorie en court.

Départ de la course : Au sommet du télésiège du Becoin à Plagne Centre, au niveau du restaurant le Biolley.

Arrivée de la course : Village de la Roche.

#### Remise des dossards :

La remise des dossards aura lieu à la Plagne au lieu dit la Roche dans le chapiteau réservé à la restauration des coureurs et de l'organisation.

La 1ère session de remise des dossards se fera le Vendredi 29 mars de 18h00 à 21h00.

La 2ème session de remise des dossards se fera le Samedi 30 mars de 06h45 à 08h00.

Un briefing course, obligatoire pour tous les coureurs, aura lieu le jour de la course de 07h45, devant le télésiège de La Roche. Les skieurs pourront ensuite prendre le télésiège de La Roche à partir de 08h00 pour se rendre au départ. Une rotation sur le télésiège du Bécoin sera autorisée pour que les premiers dossards s'échauffent.

#### **Article 8 : Remise des prix - Super Slalom 2019**

La remise des prix se tiendra le Samedi 30 mars de 15h00 à 15h45.

#### 2 podiums :

Scratch :

- Top 5 scratch femme
- Top 5 scratch homme

Podium général :

- 1ère femme senior (Femme nées entre 2000 et 1980)
- 1er homme senior (Homme nés entre 2000 et 1980)
- 1ère fille junior (Fille nées entre 22004 et 2001)
- 1er garçon junior (Garçon nés entre 2004 et 2001)
- 1ère femme vétérans (femmes nées 1979 - 1964)
- 1er homme vétérans (hommes nés 1979 - 1964)
- 1ère Mamy rider (femmes nées en 1963 et avant)
- 1er Papy rider (hommes nés en 1963 et avant)

Récompenses spéciales :

Des récompenses spéciales pourront être remises sur décision de l'organisation.

#### **Article 9 : Format de course**















